

# CCINFO

# 95



CCI VAL-D'OISE  
PARIS ILE-DE-FRANCE

L'actualité de votre CCI départementale | Septembre 2018 # 6



## Innovateurs #madein95 Sortez du lot ! Manifestez-vous !

**À l'heure de la surinformation, rien n'est plus difficile pour une TPE ou une PME, même développant une nouveauté intéressante, de le faire savoir et d'être audible dans le tintamarre ambiant.**

**Pour autant, des moyens existent et... vous sont accessibles !**



### L'innovation n'est pas que technologique

Le Val-d'Oise fourmille d'entrepreneurs novateurs, innovants, inventifs. Pas seulement sur le plan technologique ou du produit, comme on l'imagine trop souvent, mais tout autant dans les domaines du service, de l'usage, de l'organisation ou encore par l'intégration de leur entreprise dans le territoire. La CCI a donc décidé d'aider ces entrepreneurs à mieux valoriser toute cette richesse, ce dynamisme incroyable mais largement méconnu.

### Des possibilités variées de valorisation

Savez-vous que de nombreux outils vous sont accessibles en tant que créateur ou patron d'entreprise du territoire ? Les concours et challenges organisés par la CCI ou des partenaires (créateurs, solutions numériques, prix du #madein95, ZeeEntrepreneurs...) ; les outils de communication de la CCI largement diffusés sur le territoire ; les stands qu'elle anime sur divers salons spécialisés (VivaTech, SIMI, Salon du Retail ou de la Franchise...) ou territoriaux ; l'Openspot95 et ses espaces dédiés : showroom permanent, salles de réunions connectées

spécifiques, lounge numérique au sein du bâtiment de la CCI, qui permettent de présenter les innovations technologiques et de collaborer ou travailler à leur développement (par la location d'espaces de coworking, salles et bureaux). Vous pouvez aussi utiliser les relais et contacts qu'entretient la CCI auprès des opérateurs économiques et, en particulier, avec les près de 70 réseaux d'entreprises que compte le Val-d'Oise.

Mais ce n'est pas tout ! Vous pourrez également profiter, dès cette fin d'année 2018, d'un outil de captation vidéo pour réaliser le pitch de votre innovation et de votre entreprise.

### Ma CCI sert à ça !

Quelques exemples récents : une très ancienne PME, qui développe une solution d'affichage novatrice, a participé à un salon technologique, une créatrice a bénéficié d'un passage télé, un distributeur technique utilise plusieurs fois par mois le showroom pour des présentations clients... Et pour votre entreprise et votre innovation, qui sait ce que cela sera ?

Info et contact : [openspot95@cci-paris-idf.fr](mailto:openspot95@cci-paris-idf.fr)



## UN « PACTE » BÉNÉFIQUE

Projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises (dite « PACTE ») : 131 pages, 73 articles, 31 mesures... ce n'est pas si souvent qu'un projet de loi d'une telle importance, ayant fait l'objet de larges consultations et de nombreuses contributions, intervient en faveur du développement des entreprises.

Même si elle n'est pas parfaite, la loi PACTE a le mérite de proposer un ensemble cohérent de réelles avancées au service de la performance de nos entreprises.

Plus largement, elle met en évidence, à un moment où leur finalité même est parfois remise en cause, la valeur ajoutée des organismes intermédiaires comme les chambres consulaires. Essentielles en amont pour porter des propositions (dont certaines sont réclamées depuis des années), les CCI seront aussi indispensables pour leur mise en œuvre et leur accompagnement.

Par exemple, la mise en place d'un guichet unique électronique pour réaliser les formalités de création d'entreprise en ligne ne peut s'envisager sans un accompagnement humain des porteurs de projet. 94 % des chefs d'entreprise en sont convaincus (sondage Opinion Way, juin 2018). Et ce ne sont pas les 2 000 créateurs val-d'oisien que nous accompagnons chaque année qui diront le contraire !

**Pierre Kuchly**  
Président de la CCI Val-d'Oise

## C'est le moment de foncer !

Découvrez le moyen (peu connu) d'accélérer le développement de votre entreprise à moindre frais et avec un minimum de risques.

Au plan national comme en Ile-de-France, l'activité est nettement repartie depuis l'année dernière. Les TPE-PME participent pleinement à cette reprise avec en moyenne une croissance trimestrielle du CA de 1,4 % et des marges qui se redressent (étude CROCIS, juillet 2018). Les prévisions sont par ailleurs optimistes. C'est donc le moment de sauter le pas ! Lancer un nouveau produit, investir dans des machines, racheter un concurrent, renforcer l'équipe ou débiter à l'export... autant de projets qui nécessitent un financement de qualité pour générer au plus vite un retour sur investissement (ROI). Pour vous aider à l'accélérer, la CCI a mis en place avec des partenaires, l'outil qu'il vous faut : le Prêt Croissance Initiative CCI.



Pour en savoir +  
Scanner le QRcode



- En vous apportant à titre personnel des fonds propres (jusqu'à 75 000 €), le dispositif vous permet d'ajuster au mieux votre besoin d'emprunt bancaire.
- En prévoyant un taux d'intérêt à 0 %, il vous permet de réduire le coût global de l'opération et de dégager au plus vite de la rentabilité.

Et lorsque vous pouvez bénéficier en complément d'une subvention pour investissement, vous faites une très belle affaire en développant votre entreprise à moindre frais et risques !

Pour examiner le montage de votre opération et sa faisabilité, il suffit de prendre contact avec notre spécialiste :

[financement95@cci-paris-idf.fr](mailto:financement95@cci-paris-idf.fr)

## Emplois francs, une opportunité

**2 contrats signés à Cergy ont lancé ce dispositif d'aide financière à l'embauche d'un demandeur d'emploi des quartiers prioritaires.**

Les emplois francs ont été mis en place pour promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, en permettant à leur employeur de bénéficier d'une aide financière de l'Etat.

Ainsi, toute entreprise affiliée à l'assurance chômage qui embauche, entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 décembre 2019, un demandeur d'emploi de l'un de ces quartiers, reçoit une aide de 5 000 € par an sur trois ans pour un recrutement en CDI et 2 500 € par an sur deux ans pour un CDD. Quelques conditions doivent toutefois être remplies : ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois avant la date d'embauche, ne pas avoir procédé, dans le même délai, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir, embaucher un

demandeur d'emploi résidant dans le territoire concerné...

Dans le Val-d'Oise, ce dispositif, encore expérimental, ne concerne que Cergy-Pontoise et Roissy Pays de France, soit 19 quartiers (voir liste sur [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)).



### AGENDA

**13 NOVEMBRE**

Atelier Google pour les pros  
Cap Cergy

**21 NOVEMBRE**

Faites de l'international Grand  
Roissy-Le Bourget  
Maison de l'Environnement, Roissy



## QUESTIONS À

**Pierre Abrinas**

Adjoint au Maire d'Argenteuil,  
en charge du commerce

### **Qu'avez-vous pensé du dispositif Réveille ton centre-ville ?**

*C'est une démarche très positive  
et complémentaire des actions  
menées dans le cadre de la  
Métropole du Grand Paris.*

*Cela répond à des problématiques  
concrètes rencontrées par les élus  
et les commerçants de proximité.*

### **Pourquoi avez-vous réalisé Réveille ton centre-ville ?**

*Nous sommes convaincus que  
le partenariat est une des clés de  
relance pour les centres-villes.*

*C'est une priorité pour nous,  
et nous souhaitons aller encore  
plus loin, pour aider nos commer-  
çants, avec la CCI avec qui  
nous avons toujours eu de très  
bons rapports.*

### **Comment allez-vous l'exploiter ?**

*La Ville recrute un manager de  
ville qui sera le relai du plan  
d'actions élaboré avec la CCI.  
Ce programme nous permettra  
d'anticiper au mieux le déploiement  
du grand projet « CAP HELOISE »,  
projet phare pour l'attractivité  
de notre centre-ville.*

# Réveille ton centre-ville !

## **Un diagnostic, des préconisations concrètes, un plan d'actions sur mesure...**

C'est ce que propose le dispositif mis en place par la CCI Val-d'Oise pour accompagner les collectivités dans la dynamisation de leur centre-ville et la reconquête d'un développement commercial équilibré.

Commerces, marchés, services marchands... contribuent en effet à l'attractivité et à l'économie d'une ville. Or, les bouleversements dans les modes de distribution et les habitudes de consommation ont conduit à une baisse de fréquentation des commerces et à une diminution progressive de leur nombre en centre-ville. Le taux de vacance

dépasse aujourd'hui les 10 % (pour 62 % des cœurs de ville).

A partir d'un questionnaire en ligne, que 10 minutes suffisent à renseigner, un diagnostic est réalisé et une stratégie élaborée autour de 4 axes : collectivités, associations, commerçants, porteurs de projet. Des fiches-actions sont établies selon les besoins analysés : demande de subvention, mobilité en ville, signalétique interactive, carte de fidélité, mise aux normes, digitalisation... Précises et détaillées, elles sont le fil rouge de la démarche qui, dans le cadre d'un partenariat sur 3 ans, permet à une collectivité d'offrir à ses commerçants les conditions les plus favorables à l'exercice de leur activité afin de les retenir au cœur de sa ville.

En savoir plus : [collectivité95@cci-paris-idf.fr](mailto:collectivité95@cci-paris-idf.fr)

# Etes-vous plutôt Autruche ou Suricate ?



**Opérationnels, financiers ou  
juridiques, les risques sont nombreux  
pour l'entreprise. Plutôt que de les  
occulter, mieux vaut apprendre à les  
identifier et à les maîtriser. La CCI et  
le groupe Matmut vous y aident.**

« Un homme averti en vaut deux » affirme le dicton. L'actualité se charge régulièrement de l'illustrer à travers des exemples d'entreprises terrassées par des risques non anticipés : fraude au président, recours client, attaque informatique...

Pour aider concrètement les dirigeants à mieux les appréhender, la CCI Val-d'Oise et le Groupe Matmut ont décidé de mettre en

place des ateliers gratuits d'information ouverts à tous. Ainsi, après le thème du cyber-risque de l'entreprise, abordé le 27 septembre dernier, sont proposés : le 23 octobre, un atelier sur la question de la responsabilité du dirigeant d'entreprise, et le 20 novembre, un atelier sur le contrôle URSSAF. L'occasion de sortir la tête du sable et d'échanger pour s'inspirer des bonnes approches.

Deux heures qui peuvent faire toute la différence !

Pensez également, en complément, à télécharger l'application **Alerte entreprises 95**, récemment lancée et qui vous permettra de recevoir des notifications ciblées... Vous voilà prévenu !

Scanner le QRcode pour vous inscrire.



# 4 défis à relever pour booster le commerce en Île-de-France

**Mobilisée pour développer le commerce, la CCI Paris Île-de-France a lancé, avec les principaux acteurs publics et opérationnels du secteur, une plateforme partenariale en faveur du commerce francilien. Objectif ? Saisir tous les leviers d'actions nécessaires pour dynamiser le commerce de proximité.**

Essentiel pour la vitalité des centres-villes et au service des populations, le commerce a une dimension économique et un rôle sociétal majeurs dans la vie de nos territoires. L'Île-de-France abrite en effet 144 000 commerces qui emploient 590 000 salariés.

Or, ce secteur connaît des mutations considérables, liées en particulier à la montée du e-commerce qui crée de nouveaux usages et à l'apparition des « consommateurs » qui recherchent de nouvelles expériences dans les lieux d'achat. S'y ajoute la perspective d'évènements mondiaux comme les Jeux Olympiques 2024, qui seront également sources d'opportunités pour le commerce et les territoires franciliens.

C'est donc pour accompagner ce secteur et lui permettre de relever l'ensemble de ces défis que la CCI Paris Île-de-France a mobilisé les pouvoirs publics et les représentants des commerçants. Réunis le 22 juin 2018, nous avons signé une convention avec l'ambition de rassembler l'ensemble des savoir-faire et des moyens pour améliorer la performance du commerce francilien.

Cette plateforme partenariale propose une feuille de route opérationnelle avec 12 actions prioritaires à mener : des solutions ciblées, programmées et réparties entre les partenaires en fonction de leurs compétences. Ces engagements s'articulent autour de quatre axes stratégiques pour l'avenir du commerce :

## Améliorer la relation commerçant-client

Les partenaires s'engagent à amplifier la digitalisation des commerces pour répondre à l'évolution du comportement et des besoins du consommateur, par des actions de sensibilisation, des formations et de l'accompagnement individuel.

Pour valoriser le commerce non sédentaire, qui constitue un atout pour nos villes, un guide de bonnes pratiques sera par

ailleurs diffusé aux collectivités territoriales ainsi qu'aux commerçants et artisans.

## Optimiser les mobilités et les livraisons

Pour rendre le commerce plus attractif, il est essentiel d'améliorer la fluidité de la circulation et du stationnement en centre-ville et de faciliter l'accès aux commerces. Un vade-mecum, à l'attention des collectivités territoriales, sera donc élaboré notamment sur la gestion du stationnement et des livraisons.

Des mesures à prendre seront en outre proposées pour adapter la logistique urbaine au commerce de centre-ville.

## Réguler les implantations commerciales

Pour que le commerce gagne en efficacité et en équité, des évolutions juridiques s'imposent. Il s'agit en particulier de mieux réguler les implan-

tations commerciales en veillant à une répartition optimale des différentes formes de commerce sur nos territoires.

Il faudra également rééquilibrer les obligations entre commerce physique et e-commerce, notamment au regard des règles fiscales.

## Assurer la sécurité des commerces

Pour sécuriser l'exercice de l'activité commerciale et artisanale et donner confiance aux clients, il est nécessaire d'optimiser les moyens de prévention et de lutte contre la délinquance déjà engagés par l'Etat. Cet engagement implique une meilleure coordination des partenaires afin d'améliorer les dispositifs d'alerte et de former les commerçants et artisans aux « bons réflexes sécurité ».

La mise en application de toutes ces actions fera l'objet d'un suivi régulier afin de mesurer leur impact concret sur le développement du commerce de proximité.

**144 000**

commerces en  
Île-de-France,  
soit 590 000 emplois  
salariés

